

PRANGAD



Vos élus CDMT en CHSCT :

Laure LABEAU – Mario MOREAU – Chantal JEANNE-ROSE

Special "Ouverture de l'Agence du Lamentin"

Collègues,

Vous trouverez ci-après les principales prises de positions des élus CDMT Emploi dans les toutes les instances représentatives du personnel de Pole Emploi relativement à l'ouverture de la nouvelle agence du Lamentin.

Bien que la Direction poursuive ses objectifs sans tenir compte de l'avis des membres du CHSCT, nous tenons à vous informer sur la réalité des faits concernant une situation délicate à plusieurs niveaux.

L'ouverture de la nouvelle agence du Lamentin

Après plusieurs tentatives « échouées » du fait de la Direction, d'effectuer la visite réglementaire du CHSCT de Pôle Emploi avant l'ouverture officielle au public, comme le prévoient les textes, les élus du CHSCT ont enfin pu visiter le site du Lamentin le 01 Aout 2016, alors que l'agence a ouvert ses portes au public le 10 juin 2016....

Trouvez ci-après nos interpellations à la Direction à ce sujet .En effet, les élus CDMT Emploi ont utilisé tous les leviers légaux à leur disposition, pour alerter la Direction Régionale sur les problématiques plus ou moins graves liées à l'ouverture de l'agence du Lamentin ; à savoir :

- Un courrier adressé par les membres CDMT en CHSCT datant du 09 juin 2016.
- Une déclaration en CE des élus CDMT sur l'ouverture de l'agence du Lamentin
- Six questions des DP CDMT uniquement relatives à l'ouverture de l'agence du Lamentin

Laure LABEAU

Membre du CHSCT de Pôle Emploi Martinique

Chantal JEANNE-ROSE

Membre du CHSCT de Pôle Emploi Martinique

Lamentin, le Jeudi 09 Juin 2016,

Mr Antoine DENARA

Président du CHSCT

Pôle Emploi Martinique

Rue Piétonne - Rivière Roche

97200 FORT DE FRANCE

Monsieur Le Président,

Les élus CDMT en CHSCT attirent votre attention et vous alertent sur deux points importants :

- *Les conditions de déménagement et l'organisation transitoire des agents du Lamentin au sein des autres agences n'ont fait l'objet d'aucune présentation au CHSCT.*
- *A ce jour, le CHSCT n'a pas visité l'agence du Lamentin or l'ouverture est prévue ce Vendredi 10 juin à 10h00.*

Nous vous rappelons à toutes fins utiles que :

« Le CHSCT doit être consulté "avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail" (art. L. 236-2) ».

Aux termes de l'article L. 236-3 du Code du travail, le CHSCT "reçoit du chef d'établissement les informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions". Ces éléments doivent être complets, détaillés et compréhensibles.

Au vu de ces éléments, les élus CDMT en CHSCT vous demandent de prendre toutes vos responsabilités pour assurer la sécurité des agents du Pôle Emploi du Lamentin.

Article L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président du CHSCT, nos salutations distinguées.

Laure LABEAU



Chantal JEANNE-ROSE



Position des élus CDMT en CE du 09 juin 2016 sur ce point

Lors du CE du jeudi 28 avril 2016, l'ouverture de Pôle Emploi Acajou était à l'ordre du jour, en point n°3. Les membres de la CDMT Emploi Martinique sont intervenus pour rappeler à la Direction que les conditions de déménagement de Pôle Emploi Lamentin (éclaté sur Pôle Emploi Manhity et Pôle Emploi Mangot Vulcin) étaient comparables à celles de Pôle Emploi Marin qui étaient également sur 2 sites distincts (Annette et Artimer).

Nous avons insisté, Pôle Emploi Lamentin étant le dernier site relogé, pour que les erreurs du passé, à Sainte-Marie et encore plus récemment à Trinité Beauséjour, ne soient pas commises afin d'éviter l'aménagement en même temps que la réception du public. Nous avons ajouté qu'il était impératif que les agents aient un temps d'appropriation des lieux et d'installation suffisant, indépendamment de l'ouverture.

Face à ces alertes constructives, le Président du Comité d'Etablissement a précisé que *« le site sera fermé durant 2 jours au public, lundi matin compris. L'après-midi, la réception se fera uniquement sur rendez-vous ou pour des ateliers à la main des conseillers. »*

"Rassurés" par cet engagement formalisé par le procès-verbal de la séance du jour (28 avril 2016) adopté lors de la séance du jeudi 26 mai 2016, nous avons donc été interloqués d'apprendre par mail interne et sur les ondes que l'ouverture au public était annoncée le vendredi 10 juin 2016 à 10h00 (sur le flux), seulement 3h00 après l'ouverture des cartons des agents... Les membres de la CDMT Emploi Martinique ne comprennent pas ce revirement de position sans qu'aucune information préalable n'ait été communiquée, ni aux Elus du CE, ni aux agents concernés.

Pourquoi précipiter une ouverture en milieu de matinée après 3 jours de fermeture (mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 juin) sans aucune maîtrise du flux et sans garantir au Personnel et à nos Usagers (Demandeurs d'Emploi, Responsables d'entreprise...) des conditions de travail et d'accueil en toute sécurité sanitaire (poussière...)... ???

Le CHSCT n'a toujours pas visité l'agence à ce jour...

La CDMT Emploi Martinique dénonce le non-respect de l'instance C.E, s'inquiète que des engagements de la Direction ne soient pas tenus et s'interroge sur l'intérêt de participer à un "dialogue social" ou finalement les décisions sont prises de façon unilatérales.

Pour toutes ces raisons, les membres de la CDMT Emploi Martinique ont quitté la réunion du C.E. de ce jour, le Président du Comité d'Etablissement proposant l'ouverture à 10h30 au lieu de 10h00, le vendredi 10 juin 2016 et refusant de la reporter (au lundi 13 juin 2016, 7h30).

Par ailleurs, en marge de ce point sur l'ouverture de Pôle Emploi Acajou, la CDMT Emploi Martinique a exposé un certain nombre de remarques sur la sécurité du site et fait des propositions à la Direction, complétées lors de la séance du 26 mai 2016 :

1-L'entrée sur le site

Sur la RD, la zone de dégagement située entre la voie montante (vers Palmiste) et la voie descendante (vers la Galleria), ne peut contenir qu'un véhicule. Le matin, on peut imaginer que si 2,3 ou 4 collègues ou plus, arrivent en même temps, plusieurs voitures seront "en attente" sur la RD sans compter, le délai d'ouverture du portail du parking... Le risque de se faire percuter par les voitures qui vont vers Palmiste est réel...

->La pose de ralentisseurs et de panneaux de signalisation en amont de l'entrée nous paraissent un minimum en matière de sécurité autoroutière.

2- La sortie du site

Sortir du site est (encore plus) "périlleux"... En effet, la sortie se situe dans une courbe et la visibilité sur la gauche de la voie descendante, est très réduite. En l'état actuel des choses, cela contraindra chaque collègue à réaliser un démarrage parfait sur les chapeaux de roues... afin de ne pas se faire emboutir par les véhicules arrivant de Palmiste, sur une portion de route à vitesse rapide...

-> Une sortie à l'angle opposé aurait rallongé la distance (de freinage) et favorisé un départ plus sécurisé pour chaque agent. En outre, la pose d'un miroir de route peut améliorer la visibilité des agents quittant le site mais ne diminuera pas pour autant, la vitesse des voitures... Là aussi, il nous semble qu'il serait judicieux d'installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation pour informer les automobilistes arrivant de Palmiste.

De plus, nous rappelons qu'il y a, non loin, les Lycées Acajou 1 et Acajou 2, respectivement 323 et 1300 élèves, et qu'un flot important de véhicules et de bus circule dans cette zone aux heures de pointe.

-> Ne serait-il donc pas pertinent de solliciter la Ville du Lamentin et les autorités compétentes pour revoir le réseau routier afin d'étudier un projet de rond-point ?

3. Le parking du site

Le parking prévoit un total de 57 places alors que l'effectif est de 46 agents. La marge de 11 places est faible pour les Demandeurs d'Emploi, les partenaires, les responsables d'entreprise et aussi des collègues qui seraient contraints à se garer sur l'accotement étroit, en bordure de la RD (sans trottoirs), et ensuite se rendre à l'agence à pied...

4. La sécurité du site

Nous sommes très inquiets pour le Personnel car toute la partie basse du bâtiment ne dispose d'aucune fenêtre "ouvrante". En effet, si les baies vitrées (fixes) permettent une luminosité naturelle des espaces, elles empêchent tout renouvellement et toute entrée d'air frais nécessaire dans des espaces climatisés et conditionnent un confinement des agents dans des odeurs, notamment, de cuisine provenant du réfectoire, lui aussi sans la moindre ouverture.... Mais que dire alors du risque pour les 25 agents positionnés dans ce « *rez de chaussée bas* en cas de séisme, d'incendie ou d'agressions... Dans ces situations, une simple fenêtre ouvrante peut être salvatrice pour peu que l'on ne puisse pas sortir par une porte trop éloignée ou dont l'accès est condamné...

La légitimité des membres de la CDMT Emploi Martinique est dictée par l'engagement que nous avons pris envers vous et il se traduit toujours par des revendications, des propositions pour la défense et le respect de chaque agent de Pôle Emploi Martinique. Contre vents et marées, nous entendons bien honorer le mandat que vous nous avez confié.

Les membres de la CDMT Emploi Martinique, au Comité d'Etablissement

Gladys HORTENSIA – Jean Michel TERRINE – Jean Michel VERROUX

Position des élus DP CDMT à la séance du 13 mai 2016

Concernant le relogement de l'agence du Lamentin, les DP CDMT Emploi portent les alertes et questions suivantes :

Les alertes relatives à PE Acajou confortées suite à la visite du site le 29 avril, notamment :

1- l'entrée sur le site : depuis la RD, la zone de dégagement située entre la voie montante et la voie descendante, ne peut contenir qu'un véhicule. Le matin, on peut imaginer que si 2,3 ou 4 collègues ou plus, arrivent en même temps, plusieurs voitures seront "en attente" sur la RD avec en plus, le délai d'ouverture du portail du parking... Les voitures qui vont vers Palmiste risquent de les percuter...Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse de la DR : L'aménagement des voies relève de la CTM. La direction interrogera les services concernés.

2- La sortie du site est (encore plus) accidentogène... En effet, la sortie se situe dans une courbe et la visibilité sur la gauche de la voie est réduite à une dizaine de mètres. En l'état actuel des choses, cela contraindra chaque collègue à réaliser un démarrage parfait sur les chapeaux de roues... afin de ne pas se faire emboutir par les véhicules arrivant de Palmiste en direction de la Galléria... La sortie aurait pu se faire plus loin dans l'angle opposé à l'entrée du site... Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse de la DR : L'aménagement des voies relève de la CTM. La direction interrogera les services de la CTM.

3- La pose d'un miroir de route peut améliorer la visibilité mais ne diminuera pas pour autant, la vitesse des voitures... Des ralentisseurs en amont... ???
Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse de la DR : L'aménagement des voies relève de la CTM. La direction interrogera les services de la CTM.

4- Le parking du site prévoit un total de 57 places pour un effectif de 46 agents. Quand bien même, tous les agents ne seront pas forcément présents en même temps, on peut penser que des demandeurs d'emploi, des responsables d'entreprise voire des collègues seront amenés à se garer sur l'accotement étroit en bordure de la RD et remonter ensuite à pied... La marge de 11 places nous semble faible. Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse de la DR : Le nombre de places de parking a été dimensionné en fonction des capacités d'accueil du site.

5- Par ailleurs, en sachant qu'il y a, non loin, les Lycées Acajou 1 (323 élèves) et Acajou 2 (1300 élèves) un flot important de véhicules et de bus circule aux heures de pointe. Ne serait-il pas pertinent de solliciter la Ville du Lamentin et les autorités compétentes en la matière afin d'envisager l'aménagement d'un rond-point ? Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse de la DR : L'aménagement des voies relève de la CTM. La direction interrogera les services concernés.

6. La sécurité du site. Nous sommes très inquiets que toute la partie basse du bâtiment ne dispose d'aucune fenêtre "ouvrante". En effet, si les baies vitrées (fixes) permettent une luminosité naturelle des espaces, elles empêchent toute entrée d'air frais nécessaire dans des espaces climatisés et conditionnent un confinement des agents dans des odeurs, notamment, de cuisine provenant du réfectoire.... Mais que dire alors du risque pour les 25 agents en cas de séisme, d'incendie ou d'agressions... Quelles solutions envisagez-vous ?

Nous pensons qu'il est urgent de partager ces préoccupations, de faire le tour de ces questions en toute lucidité et de prendre les mesures nécessaires (remplacement des fenêtres, gestion de l'entrée et de la sortie du site...), avant l'ouverture d'autant plus, qu'en raison du délai des travaux de raccordement du site au réseau EDF, nous disposons de temps...

Réponse de la DR : S'agissant de la partie basse du bâtiment, les décisions suivantes ont déjà été arrêtées par la Direction Régionale : faire poser 3 ouvrants dans le réfectoire, ainsi que dans les bureaux du PAG et du DAPE.

A suivre...

Vos élus DP CDMT : Maud ACHY – Laure LABEAU

En Conclusion

Les élus CDMT en CHSCT Emploi sont choqués de constater que pour la première fois, la Direction n'a pas consulté le CHSCT avant l'ouverture d'un nouveau site.

Aurait-t-on franchi une nouvelle étape...

Nous sommes très inquiets quant aux suites à donner à la situation de l'agence du Lamentin ;

Face aux risques éventuels encourus par les agents et pour tenter de faire réagir la Direction, nous avons demandé la tenue d'un CHSCT exceptionnel sur ce point et par extension pour tous les sites. (*Voir courrier joint datant du 19 juillet 2016*).

La Direction du Pôle Emploi nous propose en réponse à la situation des collègues, la tenue d'un **CHSCT le 8 septembre 2016**...D'ici là, nous encourageons tous les collègues du site du Lamentin particulièrement, mais aussi de tous les autres sites à être vigilants et à prendre conseils et se renseigner sur les outils et moyens réglementaires à notre disposition en cas d'incident ou d'accident.

Nous sommes et restons à votre écoute (tel, mail, site internet, visites...) en cas de questions ou de conseils sur les conduites à tenir.

JOU MALE PANI PRANGAD !

Laure LABEAU

Membre du CHSCT de Pôle Emploi Martinique

Chantal JEANNE-ROSE

Membre du CHSCT de Pôle Emploi Martinique

Lamentin, le Mardi 19 Juillet 2016,

Mr Antoine DENARA

Président du CHSCT

Pôle Emploi Martinique

Rue Piétonne - Rivière Roche

97200 FORT DE FRANCE

Objet : Demande de CHSCT exceptionnel

Monsieur Le Président,

Le site du Lamentin a ouvert au public le lundi 13 juin 2016, et à ce jour, mardi 19 juillet 2016, le CHSCT n'a toujours pas effectué sa visite réglementaire d'avant ouverture.

Après une énième tentative de visite « échouée » du lundi 18 juillet, nous vous demandons, conformément à l'article L.4614-10 du code du travail, de bien vouloir réunir le CHSCT.

A l'ordre du jour de cette réunion, nous vous demandons les points suivants :

- Présentation des plans validés en CHSCT du projet de l'agence du Lamentin.
- Présentation du rapport de visite du site du Lamentin
- Présentation du rapport de la commission de sécurité du site du Lamentin
- Présentation du bilan de l'ergonome du site du Lamentin
- Présentation du nombre d'aménagement de poste du site du Lamentin.

D'autre part, le processus de relogement pour l'ensemble des agences étant achevé, nous vous demandons, conformément à nos missions de membres du CHSCT, de nous fournir tous les documents nécessaires, qui vous ont permis d'ouvrir tous les nouveaux établissements du Pôle Emploi Martinique à savoir :

- les rapports de visite de toutes les agences
- les rapports de la commission de sécurité de toutes les agences
- le bilan de l'ergonome
- le nombre d'aménagement de poste par agence.

Considérant que la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel de Pôle Emploi Martinique sont des priorités, nous vous rappelons votre responsabilité en matière de sécurité.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



SYNDICAT CDMT EMPLOI MARTINIQUE

Carrefour Mangot Vulcin - Place D'armes - 97232 - Le LAMENTIN- Martinique

Tel : 0596570577 - Mail : syndicat.cdm-martinique@pole-emploi.fr -

<https://cdmtemploimartinique.com>